Canton de GISORS
Arrondissement des Andelys
Mairie de FARCEAUX
14 rue de l'Abbé Divay – 27150 FARCEAUX
☎ / 02 32 69 41 36
Mail / mairie.farceaux@orange.fr
Application Mobile Mairie : PanneauPocket

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE FARCEAUX

Arrêté Permanent N° 1 / 2024

Arrêté Municipal d'Interdiction Permanente de Stationnement

Pour de tout véhicule ou c'est remorque dont poids total a charge est supérieur 3,5 tonnes

Le Maire de la commune de Farceaux,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 à L. 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-4, R. 417-9, R. 417-10, R. 417-11 et R. 417-12 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 111-34 ;

Vu la nécessité de garantir la sécurité publique et le bon fonctionnement de la circulation dans la commune ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription), approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifiée et complétée ;

Considérant que le stationnement prolongé de tout véhicule ou remorque dont le poids total à charge est supérieur à 3,5 tonnes, est susceptible de porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité et à l'esthétique publique,

Considérant que le stationnement prolongé de ces véhicules est également de nature à gêner la circulation et l'accès des riverains, des services de secours, de collecte des déchets et des transports scolaires ;

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement de ces véhicules sur le territoire de la commune ;

Considérant la nature des routes et des infrastructures de la commune, ainsi que la préservation de l'environnement et du cadre de vie ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule dont le poids total à charge est supérieur à 3,5 tonnes est interdit sur la voie publique, en bordure et sur les chaussées ainsi que dans les rues « **plan ci-joint** » :

- **Rue L. de Canteleu VC 10 et VC 16**
- **Rue de l'Abbé Divay RD 152**
- **Rue de la Libération RD 152**
- **Rue de l'Abbé Divay RD 152**
- **Rue Saint Waast VC 4**
- Rue **de la Madeleine VC 90**
- **Rue Henri Pépin VC 9**
- **Rue Randon de Pomery VC 54**
- **Rue du Château VC 10**
- **Rue Jules Legay VC 4**
- **Rue Nicolas d'Aubray VC 10**
- **VC 15**

Canton de GISORS
Arrondissement des Andelys
Mairie de FARCEAUX
14 rue de l'Abbé Divay – 27150 FARCEAUX
☎ / 02 32 69 41 36
Mail / mairie.farceaux@orange.fr
Application Mobile Mairie : PanneauPocket

Article 2 : La présente interdiction est valable sur l'ensemble du territoire communal de Farceaux, ainsi que dans les hameaux de La Neuville et de La Londe dans les rues « **plan ci-joint** » :

- **Rue L. de Canteleu VC 10 et VC 16**
- **Rue de l'Abbé Divay RD 152**
- **Rue de la Libération RD 152**
- **Rue de l'Abbé Divay RD 152**
- **Rue Saint Waast VC 4**
- Rue **de la Madeleine VC 90**
- **Rue Henri Pépin VC 9**
- **Rue Randon de Pomery VC 54**
- **Rue du Château VC 10**
- **Rue Jules Legay VC 4**
- **Rue Nicolas d'Aubray VC 10**
- **VC 15**

Article 3 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une contravention de 4ème classe, conformément à l'article R. 417-10 du Code de la route, et à la mise en fourrière de son véhicule, conformément à l'article L. 325-1 du même code.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage du hameau de La Neuville et du hameau de La Londe.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le 14/02/2024.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Farceaux, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Évreux (Si RD RGC ou RN), et le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Gisors, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Farceaux le 14/02/2024

M. le Maire,

Benoît RIHAL

MAIRIE DE FARCEAUX 27150 (EURE)

Farceaux

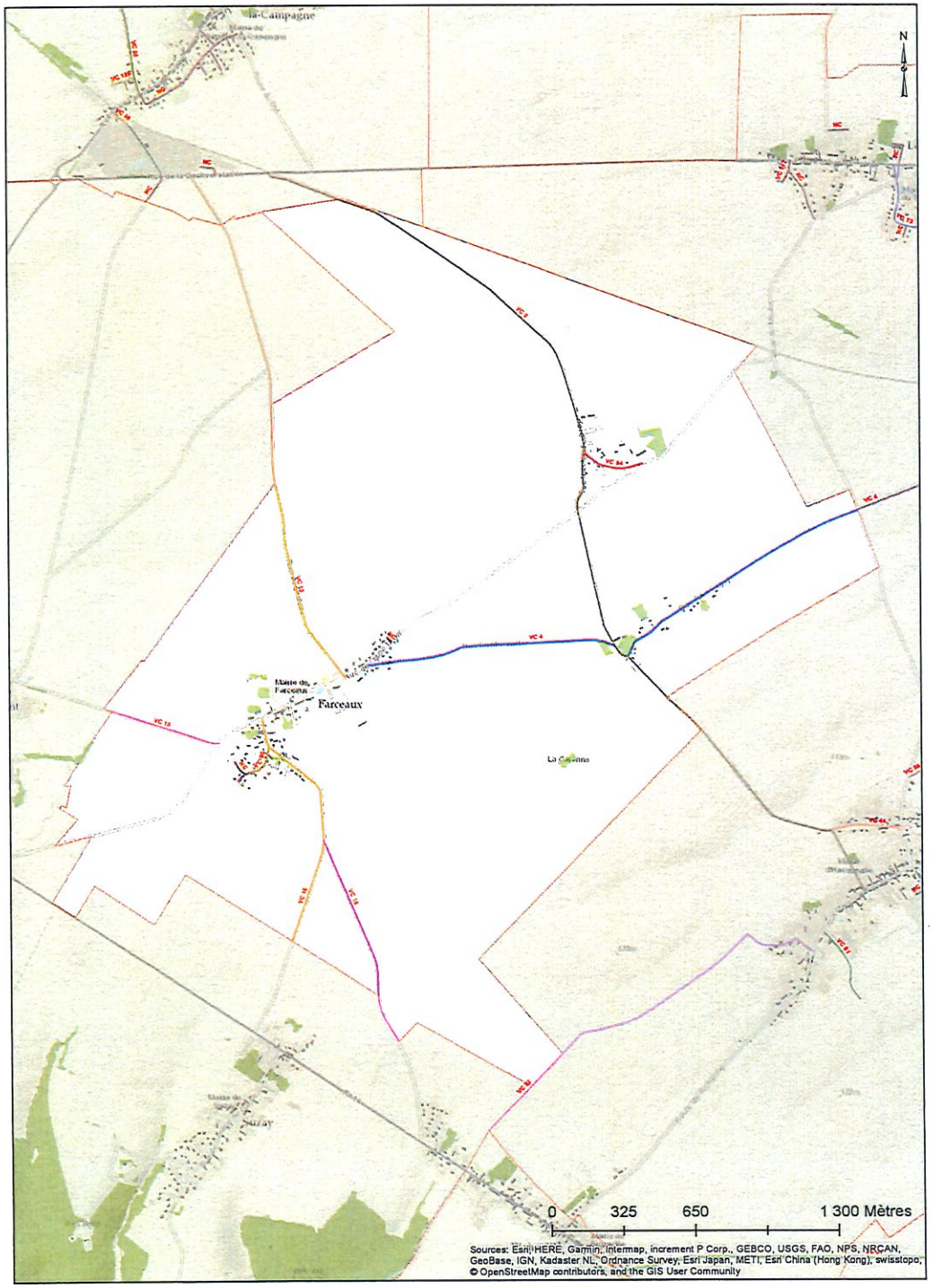

MAIRIE DE FARCEAUX
27150 (EURE)